



Proposition d'approbation d'une convention financière à conclure avec l'Association Départementale d'Action et d'Information Musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM67), d'un projet de convention d'objectifs à conclure avec la Ville de STRASBOURG pour l'Orchestre Philharmonique et d'un projet de convention d'objectif à conclure avec le Théâtre du Marché aux Grains

Rapport n° CP/2017/012

Service gestionnaire :

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes :

- d'un projet de convention financière à conclure avec l'Association Départementale d'Action et d'Information Musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM 67) ;
- des projets des conventions d'objectifs à conclure avec la Ville de Strasbourg pour l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et à conclure avec le Théâtre du Marché aux Grains (TMG).

Le Département a pour compétence la planification de l'offre d'enseignement artistique dont les orientations sont précisées dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA). Les deux principaux objectifs du SDDEA sont l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son accès au plus grand nombre. A ce titre, le Département apporte son soutien à des établissements ressources ainsi qu'à la réalisation de diverses actions et manifestations contribuant à l'éducation artistique, aux pratiques amateurs et à la médiation culturelle.

1. Association Départementale d'Action et d'Information Musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM 67)

L'ADIAM 67 a été créée à l'initiative conjointe du Département et de la DRAC (Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace) en 1993.

L'ADIAM 67 accompagne le Département dans ses missions de développement artistique et culturel qui s'inscrivent dans une démarche d'aménagement du territoire, en permettant notamment l'élargissement des pratiques artistiques et des publics. En fédérant un grand nombre d'acteurs, l'ADIAM 67 conduit ou accompagne des projets innovants et de qualité dans les domaines de :

- l'enseignement artistique spécialisé : coordination d'un réseau de 86 écoles de musique et de danse (800 enseignants, 20 000 élèves enfants et adultes) ;
- la formation professionnelle continue : organisation de formations ouvertes aux professeurs de musique et de danse, aux artistes ainsi qu'aux enseignants de l'Education Nationale, contribuant à la sensibilisation artistique et culturelle en milieu scolaire ;

- les pratiques collectives des amateurs : soutien de nombreuses initiatives en faveur des pratiques collectives en écoles de musique et de danse, dans les domaines de la musique d'harmonie et de la voix grâce, entre autres, à de solides partenariats avec la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) et Mission Voix Alsace (MVA) ;
- la création et la diffusion : accompagnement d'artistes en résidence, en partenariat étroit avec les acteurs des territoires concernés ;
- l'information et le conseil apportés aux professionnels de la culture, aux praticiens amateurs, au grand public.

Une réflexion est engagée entre les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour le développement de coopérations entre l'ADIAM 67 et le CDMC 68 (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace), structure équivalente à l'ADIAM 67 pour le Haut-Rhin.

Suite à l'avis favorable de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 24 novembre 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure une convention financière avec l'ADIAM67 pour l'attribution de la subvention 2017 d'un montant de 393 600 €, tel que décidé par l'Assemblée plénière lors du vote du budget 2017 le 8 décembre 2016. Le projet de convention, dont il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes, est annexé au présent rapport.

2. Ville de STRASBOURG - Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS)

Le Département et l'OPS entretiennent des liens depuis de nombreuses années par l'organisation d'une offre de concerts décentralisés proposés sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. Le public assiste gratuitement à ces concerts.

Une première convention d'objectifs portant sur la période 2013-2015 a fait l'objet d'une évaluation positive avec une fréquentation comprise entre 300 et 900 personnes suivant les concerts et un fort intérêt de la part des Communes.

Il est proposé de renouveler cette convention de partenariat afin de soutenir l'offre de concerts sur les territoires du Département avec la perspective d'amplifier les actions culturelles en lien avec les établissements d'enseignement artistique du réseau de l'ADIAM 67 et des établissements à caractère social. Comme le prévoit le projet de convention, une tarification spéciale pour les collégiens sera proposée à hauteur de 6 € pour chaque concert de la saison de l'OPS au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg. Des répétitions publiques seront organisées régulièrement par l'OPS afin d'accueillir des classes de différents niveaux.

Suite à l'avis favorable de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 24 novembre 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure une nouvelle convention d'objectifs avec la Ville de Strasbourg pour l'Orchestre Philharmonique pour la période 2017 – 2019 pour un montant annuel d'aide du Département de 200 000 €. Pour 2017, une subvention de 200 000 € a été décidée par l'Assemblée plénière lors du vote du budget 2017 le 8 décembre 2016. Le projet de convention, dont il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes, est annexé au présent rapport.

3. Théâtre du Marché aux Grains - Bouxwiller

Le Théâtre du Marché aux Grains (TMG), fondé en 1974 par Pierre Diependaele et Louis Ziegler, est une structure de transmission et de création artistique qui se situe à Bouxwiller. Elle est désormais dirigée par le chorégraphe Vidal Bini qui a élaboré un nouveau programme artistique « Territoires dansants ». Ce programme a pour objectifs de pérenniser la présence d'équipes artistiques permanentes afin de mener des actions en territoires, avec notamment les compagnies de danse Le Grand Jeu, le Marché aux Grains et KHZ (Kilohertz), de favoriser

le développement des pratiques artistiques amateurs, de mettre en place un centre de formation, et de poursuivre la réalisation d'actions de transmission et pédagogiques en direction des jeunes des collèges et des lycées.

Deux conventions d'objectifs, pour les périodes 2009-2011 et 2012-2014, ont été conclues entre le Département, l'association du TMG, la Communauté de Communes et la Commune de Bouxwiller, la Région et l'Etat. Il est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec l'association du TMG et ces mêmes partenaires.

Il est proposé que le Département soutienne en particulier les actions qui tendent à sensibiliser les habitants du territoire à la culture, le développement du lien social, l'ouverture à la différence et à la citoyenneté, l'engagement des bénévoles, les liens avec les collèges du territoire ainsi que la valorisation des sites historiques et paysagers du patrimoine local.

Suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale Ouest, réunie le 14 novembre 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure, pour la période 2016-2018, une nouvelle convention d'objectifs avec le Théâtre du Marché aux Grains, la Ville de Bouxwiller et la Communauté de Communes du Pays de Hanau, la Région Grand Est et l'Etat. Le montant de l'aide du Département s'est élevé à 20 000 € en 2016 (décision de la Commission Permanente du 2 mai 2016). Le projet de convention, dont il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes, est annexé au présent rapport.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 104 de la loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L. -4 du CGCT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Association Départementale d'Action et d'Information Musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM67) ;

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département et la Ville de Strasbourg pour l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département, le Théâtre du Marché aux Grains, la Ville de Bouxwiller, la Communauté de Communes du Pays de Hanau, la Région Grand Est et l'Etat.

Elle autorise son président à signer les conventions dont les projets sont annexés au présent rapport.

Strasbourg, le 22/12/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY